



**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**COMMUNE D'ARANDON-PASSINS**  
**DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 31 mars 2025

Date de convocation le 19 mars 2025

Envoyé en préfecture le 02/04/2025

Reçu en préfecture le 02/04/2025

Publié le

ID : 038-200063964-20250331-DE000023\_2025-BF



Membres :	
En exercice :	23
Présents :	13
Absents :	10
Votants :	16
Pour :	16
Contre :	0
Abstention :	0

Présidente : Madame le Maire Maria SANDRIN

Secrétaire : Madame Véronique GROS

**DE000023-2025**

**ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024 DU BUDGET GENERAL DE LA  
COMMUNE**

Rapporteur : Vincent LIENARD

Présents : Mesdames, Messieurs : Maria SANDRIN, Vincent LIENARD, Véronique GROS, Alexia FARGE, Grégory PINET, Dominique SOLANO, Muriel RADIX, Sylvain JUPPET, Alexandre BOITTIAUX, Jean Paul COTTIER, Sylvie MONTERO, Dimitri CASTELANT, Sophie DE ARAUJO

Absents : Bruno GENEVAY, Marilyn SERRANO, Aurélie BENEDETTO, Pamela D'URBANO, Cédric THIEVENAZ, Michel HANNI, Patricia COUTHON

Excusés : Fabienne DUPUY (pouvoir à A. BOITTIAUX), Guillaume LIAUZUN (pouvoir à A. FARGE), Chloé VIAL (pouvoir V. GROS)

Sur proposition de Madame le Maire, le Conseil Municipal désigne M Vincent LIENARD 1<sup>er</sup> adjoint pour présider la séance en son absence, conformément à la réglementation en vigueur.

M Vincent LIENARD présente les grandes lignes du compte administratif 2024 du budget général de la commune dont le conseil municipal lui a confié l'exécution :

### **Section de fonctionnement :**

- Dépenses..... -	<b>1 255 585.42€</b>
- Recettes .....+	<b>1 517 517.79€</b>
- Excédent .....	<b>261 932.37€</b>
- Excédent de fonctionnement antérieur :	<b>485 130.52€</b>
- <b>Résultat Excédentaire de fonctionnement 2024</b>	<b>747 062.89€</b>

### **Section d'investissement :**

- Dépenses .....	<b>1 648 938.57€</b>
- Recettes ..... +	<b>2 601 744.87€</b>
- Excédent .....	<b>952 806,30€</b>
- <b>Déficit reporté cumulé..... -</b>	<b>21 634.84€</b>
- <b>Résultat d'investissement 2024 ...</b>	<b>931 171,46 €</b>

### **EXCEDENT GLOBAL DE CLÔTURE 2024 : 1 678 234.35€**

M Vincent LIENARD, après avoir procédé à l'exposé des résultats du compte administratif 2024 procède au vote du compte administratif 2024.

Il est proposé au Conseil Municipal, d'adopter le compte administratif 2024 tel qu'il vient d'être présenté.

### **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et, à l'unanimité**

- Après s'être fait présenter les résultats du compte administratif 2024 de la commune d'ARANDON-PASSINS,

- APPROUVE et ADOPTE, à l'unanimité le compte administratif 2024 tel qu'il vient d'être présenté.

Dit que cette délibération sera transmise à la sous-préfecture ainsi qu'à Monsieur le Responsable du SGC de la Tour du Pin.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

La secrétaire de séance  
Véronique GROS

Le Maire  
Maria SANDRIN

